



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 4 NOVEMBRE 2024 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption de procès-verbaux
 - 3.2 Avis de motion – règlement 2024-527
 - 3.3 Avis de motion – règlement 2024-528
 - 3.4 Adoption du 1^{er} projet de règlement 2024-529 modifiant le règlement de zonage 2016-344 – **REPORTÉE**
 - 3.5 Offre d'achat sur un immeuble de la 39^e Avenue
 - 3.6 Vente d'un terrain vacant à CAMBI
 - 3.7 Location d'un espace au CAB et au Murmure – 662, 9^e Avenue
 - 3.8 Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires - François Veilleux
 - 3.9 Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires - David Veilleux
 - 3.10 Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires - Patrick Mathieu
 - 3.11 Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires - Vincent Roy
4. URBANISME
 - 4.1 Demande à la CPTAQ – 551, Route 108
5. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 5.1 Signature d'une entente avec La Guadeloupe – équipe de sauvetage technique
6. TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 Acquisition de vannes pour l'usine de filtration
 - 6.2 Acquisition de râeaux et goulottes pour l'usine d'épuration
 - 6.3 Mise à niveau des systèmes de chauffage et de ventilation de l'usine de filtration, d'une station de pompage et du garage municipal
7. TRÉSORERIE
 - 7.1 Approbation du bordereau des comptes
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 8.1 Demande de publication de mise en vente d'un terrain
9. VARIA
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-11-8345 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

R-2024-11-8346 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux du 7 octobre 2024 et du 21 octobre 2024 soit adopté tels que rédigés.





3.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2024-527

Vincent Roy donne un avis de motion que le règlement numéro 2024-527 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil, afin d'ajouter des normes d'implantation en bordure du réseau routier supérieur et pour ajouter la classe d'usages *54. Poste d'essence* sur le lot # 3 488 170 situé dans la zone 114-REC en conformité au règlement 238-23 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Centre.

3.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2024-528

Vincent Roy donne un avis de motion que le règlement numéro 2024-528 modifiant le règlement numéro 2016-340 concernant le plan d'urbanisme sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil, afin d'ajouter les usages *Restauration* et *Station-service avec dépanneur intégré* compatibles à une aire d'affectation *Récréative*.

3.4 ~~ADOPTION DU 1ER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-529 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341~~ – **REPORTÉE**

3.5 OFFRE D'ACHAT SUR UN IMMEUBLE DE LA 39^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat sur une partie du lot 6 394 519 en date du 11 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre subdivise un terrain ;

R-2024-11-8347 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville refuse cette offre d'achat de Stéphane Savard, sur une partie du lot 6 394 519, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, mais invite monsieur Savard à déposer cette offre ailleurs dans le parc industriel, puisque ce terrain n'est pas optimal pour l'utilisation projetée et nous demandons à l'administration d'accompagner l'acheteur potentiel dans ses démarches pour la suite.

3.6 VENTE D'UN TERRAIN VACANT À CAMBI

CONSIDÉRANT QUE la Ville a été approchée par Gestion Cambi inc., qui s'est montrée intéressée à acquérir un terrain ou une partie d'un terrain appartenant à la Ville, soit le lot 3 487 476 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville estime qu'il pourrait être possible de lui vendre cet immeuble, si les conditions de l'offre à venir sont jugées satisfaisantes par la Ville ;

R-2024-11-8348 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de négocier, mais ne se prononcera sur la vente potentielle de cet immeuble, étant une partie ou la totalité du lot 3 487 476 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, que lors du dépôt d'une offre d'achat formelle par Gestion Cambi inc. ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim, afin de négocier les termes et conditions de cette offre à venir, qui devra alors être soumise pour approbation par le conseil de la Ville, sans aucune obligation pour la Ville ou engagement à vendre ledit immeuble.

3.7 LOCATION D'UN ESPACE AU CAB ET AU MURMURE – 662, 9^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a acquis la propriété du 662, 9^e Avenue, à Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite louer certains des espaces de l'immeuble en faveur d'organismes à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT la proposition de bail soumise au conseil, qui sera ajustable en fonction de la superficie réelle qui sera occupée par les organismes à la suite des





travaux majeurs à venir ;

R-2024-11-8349 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de signer un bail en faveur du Comité d'aide de Beauceville (CAB) et du Murmure, tel que soumis, pour une durée de vingt (20) ans, au taux de 3,50 \$ le pied carré, plus les frais d'exploitation et d'entretien tels que décrit au bail, en plus d'être indexé annuellement à l'IPC ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ledit bail et son annexe (étant un croquis approximatif sommaire de l'emplacement visé). Cet emplacement visé sera également ajustable en fonction des plans à venir lors de l'étape préparatoire des travaux de rénovation majeurs.

3.8 DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - FRANÇOIS VEILLEUX

François Veilleux, maire, dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires datée du 28 octobre 2024 au conseil, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2).

3.9 DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DAVID VEILLEUX

David Veilleux, conseiller du district 1, dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires datée du 28 octobre 2024 au conseil, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2).

3.10 DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - PATRICK MATHIEU

Patrick Mathieu, conseiller du district 5 et maire suppléant, dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires datée du 21 octobre 2024 au conseil, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2).

3.11 DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - VINCENT ROY

Vincent Roy, conseiller du district 6, dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires datée du 21 octobre 2024 au conseil, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2).

4. URBANISME

4.1. DEMANDE À LA CPTAQ – 551, ROUTE 108

CONSIDÉRANT la demande reçue à la Ville pour une autorisation autre qu'agricole, l'aliénation ou le lotissement en zone agricole et l'aliénation ou le lotissement à une fin autre que l'agriculture concernant le lot 4 714 603 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte notre réglementation de zonage en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE, afin de répondre à cette demande d'agrandissement, seul un espace situé dans la zone agricole immédiatement adjacente à la propriété actuelle peut être envisagé et disponible et que la propriété est située dans un îlot déstructuré et entièrement entouré de propriétés situées dans cet îlot ou en zone agricole ;

R-2024-11-8350 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville appuie cette demande pour une autorisation autre qu'agricole, l'aliénation ou le lotissement en zone agricole et l'aliénation ou le lotissement à une fin autre que l'agriculture concernant le lot 4 714 603 du cadastre du Québec, circonscription





foncière de Beauce ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim, afin de transmettre copie de la présente résolution à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles et complète et transmette la réponse de la Ville en ligne.

5. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA GUADELOUPE – ÉQUIPE DE SAUVETAGE TECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une entente d'entraide relative à une équipe spécialisée ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte transmis au conseil ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Daniel Fortin, directeur du service incendie ;

R-2024-11-8351 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette entente de cinq (5) ans avec la municipalité de La Guadeloupe, qui débutera à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer cette entente et ses annexes, dont l'annexe 2 devant être complétée par la municipalité de La Guadeloupe, étant leur déclaration de risques.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 ACQUISITION DE VANNES POUR L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit changer certaines vannes pour son usine de filtration ;

CONSIDÉRANT QU'un seul fournisseur de ce type de vannes fournit tout le Québec ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de D.M. Valve et Contrôles inc. en date du 29 octobre 2024, au montant de 31 507,00 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2024-11-8352 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette proposition de D.M. Valce et Contrôles inc. datée du 29 octobre 2024, au montant de 31 507,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer tout document constatant l'octroi du présent contrat ;

QUE les sommes requises seront payées à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

6.2 ACQUISITION DE RÂTEAUX ET GOULOTTES POUR L'USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit changer certains râteaux et goulottes pour son usine d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE deux demandes de prix ont été faites ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Les Ateliers SMQ Industriels Inc. en date du 24 octobre 2024, au montant de 94 000,00 \$, plus les taxes applicables et la seconde offre reçue de CWA, au montant de 143 500,00 \$, plus les taxes applicables datée du 25 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux





publics, d'accepter la proposition de Les Ateliers SMQ Industriels Inc. ;

R-2024-11-8353 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette proposition de l'offre de services reçue de Les Ateliers SMQ Industriels Inc. en date du 24 octobre 2024, au montant de 94 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer tout document constatant l'octroi du présent contrat ;

QUE les sommes requises seront payées à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

6.3 MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION DE L'USINE DE FILTRATION, D'UNE STATION DE POMPAGE ET DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit mettre à jour son système de chauffage et de ventilation de l'usine de filtration, d'une station de pompage et du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE seul le fournisseur des équipements déjà en place peut mettre à jour son propre système et est donc l'unique fournisseur possible ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Contrôles AC inc. en date du 24 septembre 2024, au montant de 27 990,47 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2024-11-8354 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette proposition de Contrôles AC inc. en date du 24 septembre 2024, au montant de 27 990,47 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer tout document constatant l'octroi du présent contrat ;

QUE les sommes requises soient payées à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les éléments relevant de l'usine de filtration et de la station de pompage et du budget de fonctionnement pour ce qui touche le garage municipal.

7. TRÉSORERIE

7.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2024-11-8355 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 1^{er} novembre 2024 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 DEMANDE DE PUBLICATION DE MISE EN VENTE D'UN TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède plusieurs terrains au centre de la Ville qui sont actuellement inexploités ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite attirer des projets sur ces terrains afin de revitaliser le centre-ville ;

R-2024-11-8356 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, ou toute personne que ce dernier désignera, afin de procéder à une ou plusieurs publications, dans les règles, afin de mettre en vente l'ensemble des terrains situés le long de la 9^e Avenue et du boulevard Renault, entre la 115^e Rue et le lot 5 604 077, afin d'obtenir des propositions





de projets.

9. VARIA

9.1 Halloween 2024

Nicole Jacques félicite les enfants à l'Halloween et aux citoyens d'avoir été attentifs aux enfants, elle remercie le service incendie qui a été présent dans les rues.

9.2 IGA Saint-Joseph-de-Beauce

Nicole Jacques félicite la famille Jinchereau qui a acquis le IGA à Saint-Joseph-de-Beauce.

9.3 SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS

David Veilleux félicite notre service des loisirs et des parcs pour le travail accompli récemment.

9.4 MAISON DE L'HORREUR – ÉCOLE JÉSUS-MARIE DE BEAUCEVILLE

Vincent Roy félicite l'école Jésus-Marie pour leur maison de l'horreur, c'était une réussite.

9.5 SOIRÉE DES SOMMETS 2024

Patrick Mathieu souligne que, le 24 octobre dernier, il a représenté la Ville avec Nicole, Jérôme et Serge à la Soirée des Sommets. Il souligne deux sommets qui ont été remis Andréanne Caron, jeune personnalité d'affaires, pharmacienne de Beauceville et Saint-Benoît-Labre, ainsi que le Groupe Camnor, dont une de leurs divisions, Quirion Métal, est à Beauceville, pour le sommet entreprise de l'année dans la MRC.

9.6 PRIX DE PHILANTHROPIE À JEAN CHAMPAGNE

François Veilleux souligne le travail de Jean Champagne, qui recevra le prix Bénévole par excellence en philanthropie de l'Association des professionnels en philanthropie, section du Québec.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Sylvio Morin, EnBeauce.com

Terrains des maisons libérées et détruites. Savez-vous le statut de ces terrains, vu qu'on attend la réglementation finale ?

Le maire rappelle que c'est pour la zone hors inondable.

Sylvio Morin demande si suite aux consultations, y a-t-il des orientations, un document préparé par la Ville ?

Patrick Mathieu indique qu'on veut faire quelque chose d'harmonieux.

Sylvio Morin demande à monsieur Vallée quelle orientation il souhaite.

Serge Vallée indique que le conseil a déjà réfléchi au type de construction et de commerces souhaités. Que la Ville veut les offrir à tous et être équitable. On va diffuser ces terrains dans des revues visant des promoteurs.

Sylvio Morin demande si cela sera fait bientôt.

Serge Vallée répond que ce sera cette année.

François Veilleux ajoute que c'est comme l'offre reçue qui a été redirigée vers un autre terrain.

Nicole Jacques ajoute que c'est à la suite des consultations avec Vivre en ville, qu'on a eu des recommandations et qu'on est rendu à l'étape d'aller dans la direction suggérée lors des consultations.

Patrick Mathieu dit qu'on va tenter d'agencer cela de la façon la plus harmonieuse possible.

Sylvio Morin demande la superficie qui est disponible actuellement.

Vincent Roy répond que c'est autour de 65 000 pieds carrés, en partie en zone inondable. Pour développer un quartier commercial et résidentiel.

Sylvio Morin demande si le rapport final est disponible.

Serge Vallée répond qu'il est sur notre site.





Jacques Légaré : les terrains au centre-ville, est-ce que la fonction commerciale est privilégiée.

François Veilleux répond que oui, pour une fonction commerciale et résidentielle.

Vincent Roy ajoute qu'on concentre le communautaire dans le futur hôtel de ville.

Jacques Légaré demande si d'autres organismes rejoindront l'hôtel de ville.

Serge répond que d'autres choses sont en cours de négociation.

Patrick Mathieu ajoute que le lieu actuel des activités du CAB va demeurer en fonction.

Jacques Légaré demande quelle est l'entreprise dans la Route 108.

Patrick Mathieu répond Poulin équipements.

Jacques Légaré demande l'entreprise qui voulait acheter dans le parc industriel et quel type d'entreprise était visée ?

Le maire répond que non.

Vincent Roy répond que c'est le nom du propriétaire, que c'est un remorqueur.

Frédéric Desjardins, il a été contacté par la MRC pour retirer son reportage concernant les cartes de zones inondables.

Vincent Roy demande à Serge Vallée de contacter le député afin que le ministre clarifie le tout.

Serge Vallée indique que la MRC n'a pas ce qu'il faut pour faire les cartes ou les outils. Que la MRC est petite et n'a pas les compétences.

Vincent Roy demande à Serge Vallée si la Ville va encore attendre une autre année.

Serge Vallée répond que oui.

Sylvio Morin indique que ça prend un décret gouvernemental pour accepter les cartes finales.

Vincent Roy rappelle que cela fait cinq ans que la Ville attend les cartes, qu'on ne sait pas ce qu'on peut faire.

Serge Vallée indique qu'on va relancer le gouvernement pour qu'ils nous déposent quelque chose.

Frédéric Desjardins : vente à Cambi, est-ce que c'est près de leur terrain actuel.

Le maire répond que c'est le voisin.

Frédéric Desjardins : Il informe le conseil que Félix-Antoine Duval, de Beauceville, qui tient le rôle principal dans le film Berger sera projeté à Saint-Georges pour des représentations de ce film, le 16 novembre et du 20 au 22 novembre. Il invite la population à aller à ces représentations.

Sylvio Morin, pour le CAB et le Murmure, pour quelle raison on leur propose un bail avant d'avoir des plans finaux et pourquoi leur offrir tout de suite ?

Nicole Jacques explique que des demandes de financement ont été faites auprès du gouvernement, dont une qui exigeait un bail signé.

Le maire explique que le gouvernement voulait des garanties.

Sylvio Morin, la route de Desserte, quel a été le prix final, on lui a dit que cela a été plus cher que prévu.

Serge Vallée explique que l'estimation a sorti à plus de 1 million et que le coût a fini de-deçà de 800 000 \$ à la suite d'une diminution de prix sur le bitume.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-11-8357

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h15

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

